PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé tenue à l'hôtel de ville, au 374, route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 13 juin 2023, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Sont présents :	M.	Roberto Blondin, maire
	MMES	Nadine Lelièvre, conseillère
		Dorine L. Marcoux, conseillère
	MM.	Patrick Lebreux, conseiller
		Jeannot Couture, conseiller
		Jacques Roussy, conseiller
Absent :	M.	Roland Vallée, conseiller

Les membres présents forment quorum, sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire

Sont également présents :
Hélène Shannon, directrice générale adjointe
René Desbois, inspecteur

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 : 30 heures, constate le quorum et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

2023-06-126 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1 - Ouverture de la session
2 - Lecture et adoption de l'ordre du jour
3 - Adoption du procès-verbal du 9 mai 2023
4 - Correspondance
5 - Liste des comptes fournisseurs, journal des déboursés et rapport des salaires nets
6 - Soumissions pour diverses pancartes de signalisation
7 - Licences Microsoft business pour courriels et Teams
8 - Tirage des boîtes Prêt-à-jardiner
9 - Demande de contribution financière – Camp de jour (Loisirs Percé)
10 - Demande de contribution financière – Le Phare
11 - Demande de contribution financière – Société Alzheimer Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine
12 - Demande de contribution financière – Club de tir de la Baie-des-Chaleurs

Autres sujets : Demande d'investissement pour la région de la Gaspésie
Demande de maintien du moratoire contre la fermeture des bureaux de poste ruraux
Formation signaleurs secteur municipal employés voirie
Appui pour le retour du train Via Rail

13 - Période de questions
14 - Clôture de la session

Il est proposé par Dorine Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour et garde le point « autres sujets » ouvert.

2023-06-127 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 MAI 2023**

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal du 9 mai, 2023 tel que rédigé.

2023-06-128 **CORRESPONDANCE**

Le maire informe les membres du conseil municipal de la correspondance reçue au mois de mai 2023.

2023-06-129 **LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS, JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET RAPPORT DES SALAIRES NETS**

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation de compétences (Règlement 2007-254) et qui apparaissent dans la liste des comptes fournisseurs du mois de mai 2023.

QUE le conseil municipal prend acte du journal des déboursés et du rapport des salaires nets du mois de mai 2023.

2023-06-130 **SOUMISSIONS POUR DIVERSES PANCARTES DE SIGNALISATION**

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Signalisation Lévis au montant de 729,80 $ plus taxes et transport pour l'achat de panneaux de signalisation municipale (« Attention à nos enfants » et « Défense de jeter des déchets »).

2023-06-131 **LICENCES MICROSOFT BUSINESS POUR COURRIELS ET TEAMS**

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à rehausser l'abonnement mensuel des licences de Microsoft 365 Apps for Business à Microsoft 365 Business Standard afin d'avoir accès à l'application Teams et à l'application Exchange.

2023-06-132 **TIRAGE DES BOÎTES PRÊT-À-JARDINER**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est procuré 3 boîtes de type Prêt-à-jardiner de La boîte à Planter ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire donner ces boîtes en guise de reconnaissance aux contribuables qui ont fait des jardins ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal fasse un tirage au sort parmi les contribuables qui ont fait des jardins.

2023-06-133 **DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – CAMP DE JOUR (LOISIRS PERCÉ)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de soutien financier du Camp de jour de Cap-d'Espoir (Loisir Percé) ;

Il est proposé par Dorine Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal désire prendre plus d'informations avant d'accorder accorde une aide financière au Camp de jour de Cap-d'Espoir (Loisirs Percé).

2023-06-134 **DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – LE PHARE**

Remis à une session ultérieure.

2023-06-135 **DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – SOCIÉTÉ ALZHEIMER GASPÉSIE/ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de don de la société Alzheimer Gaspésie-îles-de-la-Madeleine ;

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal mandate M. le Maire à contacter madame Line Beaudin avant d'accorder un don de plus ou moins 500.00 $ à la société Alzheimer Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine.

2023-06-136 **DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – CLUB DE TIR DE LA BAIE-DES-CHALEURS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de don du Club de tir de la Baie-des-chaleurs ;

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accorde pas de don au Club de tir de la Baie-des-chaleurs.

2023-06-137 **DEMANDE D'INVESTISSEMENT POUR LA RÉGION DE LA GASPÉSIE**

CONSIDÉRANT QUE le programme Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR) a pris fin le 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT la promesse électorale de la CAQ d'investir dans la vitalisation des noyaux villageois au Québec ;

CONSIDÉRANT l'abolition du FAIR et conséquemment du volet 4 qui visait à appuyer les municipalités locales dans les travaux liés au développement, à l'amélioration et au maintien des infrastructures récréotouristiques ;

CONSIDÉRANT QUE ce volet offrait la possibilité aux municipalités de toutes tailles d'effectuer des travaux d'améliorations de leurs infrastructures de proximités utilisées tant par les touristes que par la population locale ;

CONSIDÉRANT QUE le programme était utilisé par l'ensemble des municipalités de la Gaspésie, qu'il représentait une contribution essentielle à la vitalité des territoires, et ce même si les montants y étaient somme toute raisonnables ;

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal demande au gouvernement du Québec d'offrir aux municipalités de la Gaspésie un programme visant à appuyer les municipalités locales dans la réalisation de travaux liés au développement, à l'amélioration et au maintien des infrastructures récréotouristiques.

2023-06-138 **DEMANDE DE MAINTIEN DU MORATOIRE CONTRE LA FERMETURE DES BUREAUX DE POSTE RURAUX**

CONSIDÉRANT QU'en 2023 le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du Protocole du service postal canadien;

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada a déjà procédé à une énorme réduction de service en fermant ou en réduisant la taille de bureaux de poste publics, en éliminant la livraison à des boîtes aux lettres rurales et en réduisant le nombre de boîtes aux lettres publiques ;

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada et le gouvernement fédéral devraient tout faire en leur pouvoir pour éviter des compressions additionnelles dans le cadre de l'examen du Protocole et devraient plutôt faire face aux questions financières en offrant de nouveaux services générateurs de revenus ;

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada ouvre des bureaux de poste privatisés inférieurs aux normes dans nos communautés et n'offre pas à ces collectivités des bureaux de postes publics offrant des services complets ;

CONSIDÉRANT QUE de refiler les frais d'exploitations du bureau de poste et des coûts pour la municipalité ou l'administration de la bande s'est avéré ne pas être un modèle durable ;

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints (ACMPA) a fait mener une étude où 1 635 communautés ont été interrogées et que le résultat a été que lorsque Postes Canada impose un bureau de poste franchisé privé à une communauté, les chances que celui-ci disparaisse étaient de plus de 55 % ;

CONSIDÉRANT QU'au fil des ans les bureaux de poste ont été un support pour les Canadiens des communautés semi-urbaines, rurales et autochtones et les propriétaires de petites entreprises, qui ont besoin d'un accès fiable et immédiat aux services postaux ;

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal demande au gouvernement fédéral de maintenir le moratoire de 1994 contre la fermeture des bureaux de poste dans plus de 3 000 bureaux de poste ruraux opérés par l'ACMPA ;

QUE la Municipalité envoie une copie de cette résolution à la MRC Rocher-Percé ainsi qu'à Mme Helena Jaczek, ministre des Services publics et de l'Approvisionnement.

2023-06-139 **FORMATION DE SIGNALISATION DES TRAVAUX ROUTIERS – SECTEUR MUNICIPAL POUR LES EMPLOYÉS DE VOIRIE**

CONSIDÉRANT QUE par la Loi sur la santé et la sécurité du travail, l'employeur est tenu de s'assurer que l'organisation du travail ainsi que les équipements, les méthodes de travail et les techniques pour l'accomplir sont sécuritaires ;

CONSIDÉRANT QUE les formations des employés de la voirie en matière de signalisation des travaux routiers pour le secteur municipal ne sont pas à jour ;

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à inscrire les employés de la voirie à la formation Signalisation des travaux routiers (en classe virtuelle).

2023-06-140 **APPUI AU RETOUR DU TRAIN VIA RAIL ENTRE MATAPÉDIA ET NEW CARLISLE EN 2023 ET JUSQU'À GASPÉ DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS**

Ce point est remis à une session ultérieure, le conseil attend les nouveaux développements.

2023-06-141 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune assistance.

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussigné, Hélène Shannon, directrice générale adjointe, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées au procès-verbal.

Signé _____

2023-06-142 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

La clôture de la séance est proposée par Nadine Lelièvre à 19 : 54 heures.

_____
Roberto Blondin, maire

_____
Hélène Shannon, directrice générale,
adjointe

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »